







Etats Généraux de l'éducation prioritaire

Mercredi 20 janvier
A l'athénée Municipal de
Bordeaux,
et en visioconférence

Le Ministère dévoile sa réforme de l'Éducation Prioritaire et annonce pour cela une expérimentation dans 3 académies dès 2021 proposant le remplacement des REP par un contrat entre Rectorat et établissements valides pendant 3 ans avec des « clauses de revoyure ».

Dès 2022, la carte des REP pourrait être supprimée !

Nous vous invitons à participer nombreux à cette réunion pour tirer le bilan du fonctionnement actuel de l'Éducation Prioritaire et faire entendre vos voix en termes de conditions de travail et d'enseignement. Venez vous informer et débattre avec nous.

-  Quelle politique d'éducation prioritaire ?
-  Quelles conséquences de la délabellisation des REP et de leur future gestion académique ?
-  Quelles mesures indispensables à renforcer ou mettre en place en termes d'effectifs, de mixité, d'équipe pluriprofessionnelle, de pratiques pédagogiques pour faire de la réussite des élèves la priorité ?
-  Quelles mesures pour les personnels (primes et indemnités, allègement de service et temps de concertation, majoration de barème, accès à la classe exceptionnelle...)?

L'Éducation prioritaire est attaquée, prenons le temps de réfléchir ensemble et de construire collectivement des propositions ainsi qu'un plan d'actions pour permettre, en une Éducation Prioritaire, la résorption des inégalités et la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune.

28 Janvier à Paris : RDV national des délégués pour la tenue des Etats Généraux de l'Education Prioritaire à l'initiative de la FSU

Modalités d'inscription : en fonction de votre situation, contacter le syndicat correspondant :

2nd degré : collège et LGT/ SNES-FSU bureau élargi pour formation syndicale ouverte à toute et tous : demande d'absence d'inscription à déposer avant le 15 janvier 2020. s2girond@bordeaux.snes.edu

2nd degré prof d'EPS : Demande de stage à déposer avant le 20 décembre. Si la date est dépassée, envoyez mail à s2-33@snepfusu.net

1^{er} degré : SNUIPP-FSU/ **RIS** sur le temps de travail snu33@snuipp.fr

2nd degré : LP/ SNUEP-FSU stage de formation syndicale à déposer avant le 20 décembre snuempaquitaine@gmail.com

Ou sur www.fsu33.fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN